



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal du 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, dans la salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27  
Date convocation : 2 décembre 2022  
Présents : 22  
Votants : 27

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoint  
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Ngoc Loi TRAN, Mildred PUISSANT, Jean BÉDU, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Isabelle DUPRÉ a donné pouvoir à	Christophe LASSERRE
William NETO DE JESUS a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2022-51 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE LAGNY SUR MARNE ET DE LEURS EQUIPEMENTS A LA COMMUNE DE POMPONNE**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment son article L512-1,

VU l'avis de la commission SECURITE/PREVENTION en date du 10 novembre 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité de renforcer la sécurité sur la commune de Pomponne,

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 18 voix pour et 9 abstentions (M. BÉDU, M. GUISE, Mme BOUARFE, M. SCHMITT, Mme BEELS, M. LONGEQUEUE, Mme FRANÇOISE, M. PRUDHOMME, M. BAPTISTA),**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée, ainsi que tout document ou avenant afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 8 décembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET